



Avis de publication d'un règlement

Avis est donné que le règlement suivant a été adopté par le conseil de la Ville de Longueuil lors de sa séance ordinaire tenue le 18 février 2025.

Titre et objet : RÈGLEMENT CO-2025-1299 MODIFIANT DIVERS RÈGLEMENTS RELATIFS À L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC À DES FINS DE TOURNAGE

Ce règlement vise notamment à modifier les règles de délivrance d'un permis d'occupation du domaine public à des fins de tournage. Il établit également les conditions que le détenteur d'un tel permis doit respecter. Il vise également à modifier les tarifs applicables à l'obtention d'un permis d'occupation du domaine public à des fins de tournage, lesquels sont prévus au *Règlement CO-2016-946 établissant la tarification applicable pour les biens, services et activités offerts par la Ville*.

Le règlement peut être consulté sur <https://longueuil.quebec/fr/services/reglements-municipaux> ou en faisant une demande à greffe.co@longueuil.quebec.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Donné à Longueuil, le 20 février 2025
Carole Leroux, avocate
Assistante-greffière